

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-51 MOTION DE SOUTIEN POUR LA CRÉATION D'UNE IMAGERIE A RÉSONANCE MAGNÉTIQUE (IRM) AU CENTRE HOSPITALIER DE BOURG-SAINT-AURICE

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Le Président précise qu'en application des dispositions des articles L. 5211-1 (alinéa I) et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV), le Conseil Communautaire émet des vœux ou motions sur tous les objets d'intérêt local relatifs aux souhaits qu'il forme quant à la prise d'une décision qui ne relève pas de sa compétence.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT), approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 (article 5.3.2) : la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est habilitée à soutenir toute autre structure publique ou associative répondant à des critères fixés par une délibération du Conseil Communautaire déterminant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2018-104 datant du 03 décembre 2018 du Conseil Communautaire de Haute-Tarentaise, portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire,

Considérant que le « Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice Haute-Tarentaise » est un établissement reconnu comme central pour la vallée de la Tarentaise, de par sa distance avec les autres Centres Hospitaliers à vocation pluridisciplinaire, du Département de la Savoie,

Considérant que le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice Haute-Tarentaise souhaite compléter son équipement d'imagerie médicale recourant à différentes technologies comme l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM),

Considérant que l'activité du Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice Haute-Tarentaise est en croissance continue notamment du fait de son implantation aux pieds des stations touristiques et de l'évolution de leurs fréquentations :

- la zone d'attractivité de l'hôpital est de 28 197 personnes en tenant compte de la population permanente ; ce chiffre ayant une croissance exponentielle lors des périodes touristiques,
- une activité d'urgence avec 16 363 passages en 2019,
- des consultations externes au nombre de 22 343 en 2019,
- des interventions au bloc à hauteur de 3 798 en 2019,
- une croissance du nombre de séjours en médecine/chirurgie/obstétrique de 34% par rapport à 2015 soit 7 631 en 2019,

Considérant que le vieillissement de la population générera une hausse du nombre de séjours hospitaliers de + 1.86% par an,

Considérant que nombre de consultations notamment de gens de la haute vallée pourraient être rapatriées sur l'hôpital de Bourg Saint Maurice,

Considérant que la Communauté de Communes de Haute - Tarentaise souhaite apporter son soutien à la mobilisation de ce projet local,

Le Président propose au Conseil Communautaire une motion de soutien pour la création d'une IRM au Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice Haute-Tarentaise.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le du 10 mars 2021,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien au Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice Haute-Tarentaise pour la création d'une IRM.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

